

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Président de séance : Patrice DELHEURE **Secrétaire de séance** : François COLLADO

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Membres absents excusés : Nathalie DURAND donne pouvoir à Sébastien VITALI, Marie-Thérèse LACOMBE donne pouvoir à François COLLADO, Mustapha MOURCHID donne pouvoir à David TARDIEU, Elsa KLAVUN donne pouvoir à Marion BORTHELLE

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
18	14	4	18

Le quorum est atteint.

01 07 2025 Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	ETP
SERVICE ADMINISTRATIF Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures	1
SERVICE TECHNIQUE Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures	1
SERVICE SCOLAIRE Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	1 poste à 32h32mn 1 poste à 31h22mn 1 poste à 28hmn	0,93 0,90 0,80
Adjoint technique territorial		1	1 poste à 30h16mn	0,86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 05 mai 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Castelnau de Lévis.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Le Secrétaire de séance
François COLLADO



Le Maire
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>